

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX DU JEUDI 27 FEVRIER 2025 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. PIGAGLIO Laurent,
M. SCOZZARI Maurice, Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline,
M. BOURGUIGNON Alain, M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. BOURGUIGNON Alain a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Acquisition divers matériels et mobiliers, demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre du fonds d'initiative cantonale, année 2025,
- Acquisition par la Commune de Fox-Amphoux de la parcelle cadastrée section D 1130 (annule et remplace la délibération du 23/03/2023),
- Modification de la composition des membres du comité des feux de forêts de Fox-Amphoux,
- Convention d'occupation du domaine public non routier entre la commune de Fox-Amphoux et la société ORANGE,
- Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre le Conseil Départemental du Var et la Commune de Fox-Amphoux,
- Résiliation de la convention de partenariat passée entre la Commune de Fox-Amphoux et l'association locale Présence Verte Provence Azur,
- Organisation d'un vide greniers le 20/07/2025 sur la Commune de Fox-Amphoux,
- Distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle communale G 759, modification de l'emprise foncière à distraire du régime forestier,
- Cession de la parcelle D 687 (67ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien,
- Cession de la parcelle D 775 (23ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien,
- Cession de la parcelle D 762 (11ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien,
- Cession de la parcelle D 675 (28ca), délégation de signature pour l'acte

administratif de vente d'un bien,

- Cession de la parcelle D 683 (21ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien,
- Cession de la parcelle D 404 (1ha29a50ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien,
- Cession des parcelles E 6 (65a60ca) et E 7 (95a20ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Acquisition divers matériels et mobiliers, demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var au titre du fonds d'initiative cantonale, année 2025 : à l'unanimité des membres présents, M. le Maire est autorisé à solliciter le FIC 2025 représentant 4 700 E de subvention pour un montant HT de dépenses de 6 022.85 E.

Acquisition par la Commune de Fox-Amphoux de la parcelle cadastrée section D 1130 (annule et remplace la délibération du 23/03/2023) : tenant compte de la nouvelle proposition sans frais d'intervention de la SAFER, le conseil municipal valide l'acquisitions dans sa totalité de la parcelle D 1130 de 2a88ca au prix total de 233.33 E. Monsieur le Maire est autorisé à rédiger l'acte administratif de rétrocession.

Modification de la composition des membres du comité des feux de forêts de Fox-Amphoux : suite à des changements, le conseil municipal valide la nouvelle composition du CCFF, à savoir :

- = M. JAUBERT Jean-Luc, chef d'équipe « Alerte information »
- = M. LAPONCHE Claude, membre de l'équipe « gestion et soutien »

Convention d'occupation du domaine public non routier entre la commune de Fox-Amphoux et la société ORANGE : le conseil municipal valide la convention devant intervenir avec la Société ORANGE comme suit :

- = surface du terrain concédé à la société ORANGE : 20 m² (sur la parcelle D 1136)
 - = durée de la convention : 12 ans avec effet rétroactif au 01/01/2019
 - = propriété ORANGE : le local de 19.40 m² et le pylône
 - = droit d'occupation : redevance annuelle de 780 E net
- et autorise M. le maire à signer la convention s'y rapportant

Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre le Conseil Départemental du Var et la Commune de Fox-Amphoux : afin de poursuivre le partenariat entre la Commune et le Conseil Départemental , le conseil valide et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Résiliation de la convention de partenariat passée entre la Commune de Fox-Amphoux et l'association locale Présence Verte Provence Azur : tenant compte que d'autres aides peuvent être apportées concernant la location de téléalarmes (ex : conseil départemental APA) et afin de limiter les coûts sur le budget du CCAS, le conseil

départemental APA) et afin de limiter les coûts sur le budget du CCAS, le conseil municipal décide de résilier la convention de partenariat passée entre la Commune et l'association locale Présente Verte Provence Azur.

Organisation d'un vide greniers le 20/07/2025 sur la Commune de Fox-Amphoux :

à l'unanimité, le conseil municipal valide l'organisation du vide greniers le 20/07/2025 et fixe l'emplacement de 4 ml à 10 E pour les personnes extérieures et à 5 E pour les personnes domiciliées sur la Commune.

Distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle communale G 759, modification de l'emprise foncière à distraire du régime forestier : suite à la réalisation du procès-verbal de délimitation établi par le cabinet de géomètre ATGTSM concernant la parcelle G 759 (dont une partie sera cédée à ENEDIS), le conseil municipal valide ce qui suit :

= distraction du régime forestier de 2.3800 ha sur la G 759

= maintien la demande d'application du régime forestier uniquement sur le B 16 (pour compenser la cession à ENEDIS) et retrait des parcelles E 6 et E 7.

Cession de la parcelle D 687 (67ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien : à l'unanimité, le conseil municipal valide la vente de la parcelle D 687 (zone N agglomération = 3.00 E/m²) en faveur de M. SAMMARTINO Martial et autorise M. PALAZZOLI à signer l'acte administratif de vente d'un bien.

Cession de la parcelle D 775 (23ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien : *avant d'instruire cette affaire, M. le Maire quitte la salle. Par arrêté municipal du 25/02/2025 portant déport du maire, ce dernier est remplacé par M. PIRIS Laurent pour le suppléer dans cette affaire.* En l'absence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la vente de la parcelle D 775 (zone UA = 66.00 E/m² pour 20 m², déduction de 3 m² goudronnés) en faveur de Mme Charlène BONIFASSI et de M. Florian BONIFASSI et autorise M. PALAZZOLI à signer l'acte administratif de vente de bien.

Cession de la parcelle D 762 (11ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien : à l'unanimité, le conseil municipal valide la vente de la parcelle D 762 (zone U = 66.00 E/m²) en faveur de M. Jacob SENSTIUS et autorise M. PALAZZOLI à signer l'acte administratif de vente d'un bien.

Cession de la parcelle D 675 (28ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien : à l'unanimité, le conseil municipal valide la vente de la parcelle D 675 (zone U = 66.00 E/m²) en faveur de la SCI le Pélican représentée par M. HEAM Daniel et autorise M. PALAZZOLI à signer l'acte administratif de vente d'un bien.

Cession de la parcelle D 683 (21ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien : à l'unanimité, le conseil municipal valide la vente de la parcelle D 683 (zone U = 66.00 E/m²) en faveur de Mme Virginie MINGAUD et autorise M. PALAZZOLI à signer l'acte administratif de vente d'un bien.

Cession de la parcelle D 404 (1ha29a50ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien : à l'unanimité, le conseil municipal valide la vente de la parcelle D 404 (zone N bois = 0.19 E/m²) en faveur de M. Eric PLUTONI et autorise M. PALAZZOLI à signer l'acte administratif de vente d'un bien.

Cession des parcelles E 6 (65a60ca) et E 7 (95a20ca), délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien : à l'unanimité, le conseil municipal valide la vente des parcelles E 6 et E 7 (zone N bois = 0.19 E/m²) en faveur de Mme CASTAGNIER Véronique et M. SORAGNA Christophe et autorise M. PALAZZOLI à signer l'acte administratif de vente d'un bien.

AFFAIRES DIVERSES :

= M. le Maire fait un compte rendu sur la taxe de logements vacants mise en place par l'Etat au 01/01/2024 et dont le produit est versé à l'agence nationale de l'habitat

= pour information : remplacement d'un agent communal pour un mois (24/02/2025 au 28/03/2025)

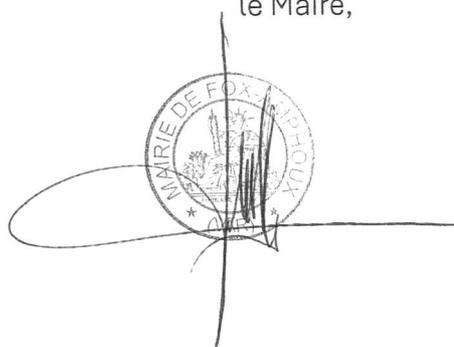
= local « kiné » : M. le Maire informe rencontrer un ostéopathe, qui pourrait être intéressé par le local un jour par semaine. Voir les conditions de mise à disposition (électricité, loyer...)

LA SEANCE EST LEVEE A 19H45.

Le secrétaire,



le Maire,



The official stamp of the Municipality of Fox-Amphoux is circular, featuring a central emblem with a castle and a cross, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE FOX-AMPHOUX'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.